



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 67715

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie. Cette pathologie se caractérise par des douleurs quasi permanentes, une fatigabilité anormale, ainsi que de nombreux autres troubles fonctionnels qui évoluent fréquemment vers un handicap professionnel et qui touchent également de façon importante la vie personnelle et affective des malades. Or, bien que cette affection soit reconnue par l'OMS depuis 1992, sa prise en charge par les organismes médicaux et sociaux reste discrétionnaire. Des disparités importantes sont en outre observées d'un département à l'autre. Sachant que l'on évalue à plus d'un million le nombre de nos concitoyens atteints de fibromyalgie, il paraît inconcevable de laisser perdurer plus longtemps une telle situation. Il est donc absolument nécessaire et urgent de mettre en place des mesures visant, d'une part, à la reconnaissance de cette pathologie et, d'autre part, à soutenir financièrement la recherche pour en déterminer l'origine et apporter les réponses thérapeutiques appropriées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67715

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6036